Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

http://www.archive.org/details/declarationdesbo00np

DECLARATION DES BONS FRANÇOIS.

A LA REYNE.

Sur la lettre de Monsieur le Prince.

M. DC. XV.

Acc. 84-546(48)

DECLARATION DES BONS FRANÇOIS.

A LA REYNE.

Sur la lettre de Monsieur le Prince.

MADAME,

Si quelqu'vn d'entre nous auoit douté iusqu'à cette heure de la bien-vueillance du peuple enuers vostre Maiesté, les vœux & les prieres que la tristesse publique mit ces iours passez en la bouche de tous les gens de bien sur le bruict de vostre derniere indisposition, luy en ont peu tellement faire cognoistre la verité qu'il n'en peut attendre ny desirer desormais vn plus certain & plꝰ suffisãt tesmoignage. Car n'y ayant personne qui ne sçache qu'en vostre salut tourne celuy de tout ce grand Estat, durant le bas aage du Roy, l'amour qu'vn chacun porte a sa patrie a esté la mesure du soing qu'il a eu de vostre santé. Laquelle puis qu'il a pleu à Dieu de rendre aussi promptement qu'heureusement à nos souhaits, nous auons si iamais nous l'eusmes, vn tres-grand subiect

premierement de le remercier de la faueur ſinguliere qu'il vient de faire à la France en voſtre perſonne, & puis de le prier, comme nous faiſons de toute noſtre affection, que vous conſeruant lõguemẽt par ſa grace à ceux que vous auez conſeruez ſagement par voſtre cõduicte, il fortifie touſiours de ſon aſſiſtance particuliere, la iuſtice de vos ſainctes & loüables intẽtiõs contre la violence de ceux qui ſoubs vn faux pretexte du bien public iettent dans les ruynes de leur pays le fondement de leur aduantage & proffict particulier. Le nõbre deſquels eſtant meshuy beaucoup plus grand qu'il ne ſeroit à ſouhaiter pour les bons François ſemble deſia menacer la concorde & tranquillité publique de quelque emotion inteſtine. Car n'y ayant rien qui ſe prouigne plus aiſément dans les eſprits du peuple que la calomnie couuerte d'vn nom ſpecieux & plauſible, l'artifice auec lequel ils ont depuis quelque temps deſcrié le gouuernement de l'Eſtat à tellement alteré l'obeyſſance publique, que la rebellion qui eſtoit autresfois vn crime eſt deuenuë maintenant parmy nous vne marque de zele, & de courage. C'eſt le malheur deplorable de ce temps. Auquel affin que la poſterité ne nous puiſſe quelque iour accuſer d'auoir en quelque façon participé, nous auons eſtimé, MADAME, eſtre de noſtre debuoir de faire entendre à voſtre Majeſté, & par elle au Roy ſoubs l'authorité duquel vous continuez à ſa priere le maniemẽt des affaires publiques, que tant s'en faut que nous adherions en aucune maniere à leurs

mauuais & pernicieux desseins, qu'au contraire nous les detestons, nous les abhorrons autant que nous aymons, que nous cherissons la paix & seureté de l'Estat.

Des confusions & desordres duquel quand nous les oyons se plaindre, nous ne pouuons voirement que nous n'en souspirions auec eux & que nous n'en souhaitions vne reformation conuenable; mais quand nous voyons qu'ils tournent la liberté des plainctes en vne licence de calomnies, qu'ils enuenimẽt les playes publiques de la virulence de leurs discours corrosifs, & qu'ils blessent couuertement l'authorité souueraine du Maistre en la personne de ses Ministres, nous leur declarons, nous leur denonçons, nous leur protestons que les tenants pour perturbateurs du repos public nous ne voulons point debuoir à leur furieuse & criminelle insolence le bien que veritablement nous desirons pour le moins autant qu'eux, mais tout autrement qu'eux. Car nous sçauõs, MADAME, qu'apres nos remonstrances & supplications tres-humbles, lesquelles on ne nous a iamais refusé d'écouter, il ne nous reste plus maintenant que la patience d'attendre ce qu'il plaira à vos Maiestez de respondre aux cayers des trois ordres assemblez pour remedier à nos maux, sans abuser de la liberté qu'on nous a donnee contre ceux qui la nous ont donnee, ainsi que font ceux qui adiousts les menaces aux plainctes appellent par vne voye extraordinaire de tout ce qui ne se fait comme ils veulent à la poincte de leurs espees, & crient

pour tous griefs que les Deputez aux Eſtats ont eſté corrompus. Mais nous leur demanderions volontiers, s'il leur plaiſoit de nous répondre, par qui. Par le Roy? De qui l'innocence encore toute blanche eſt entierement incapable de tout dol & de tout artifice. Par vous, MADAME? à qui ceux-là meſmes qui ſe donnent la licence de calomnier tout ce qui ne leur agree pas n'imputent autre choſe qu'vne trop grande douceur & bonté. Par les Miniſtres de l'Eſtat? Qui appellez nourris & dreſſez aux affaires par le feu Roy d'heureuſe memoire ont tellement maintenu par leur prudence la paix qu'il nous auoit acquiſe par ſa valeur, qu'on ne peut blaſmer leurs deportements sãs condamner celuy duquel ils n'ont faict que ſuiure & retracer les exemples. C'eſt pourquoy nous auons eſté grandement eſtonnez que la malice artificieuſe de certaines gens ayt eu tant de pouuoir ſur Monſieur le Prince que de luy donner ceſte fauſſe impreſſion, ainſi que nous auons veu par ſa derniere lettre: qui ayant eſté diuerſement receuë ſelon la diuerſité des paſſions qu'elle a rencontrees dans le peuple nous à ſemblé meriter ceſte particuliere Declaration de noſtre part, affin que voſtre Maieſté ſçache que la France n'eſt pas encore du tout ſi malheureuſe, qu'elle n'ayt en cette vniuerſelle deprauation des mœurs, des reiettons de ces bons François, qui au milieu des tempeſtes dont elle a autresfois eſté batue ont conſerué fidelement à leurs Princes leur obeyſſance inuiolable. Ainſi que nous ſommes tous reſolus

de faire, au peril de nos biens & de nos vies: lesquelles nous estimons ne pouuoir plus heureusement employer que pour la manutention & defense de l'authorité Souueraine contre qui que ce soit. Et qu'on ne nous oppose point icy l'authorité du premier Prince du Sang, qui estant grande & venerable à la verité comme elle est, ne doibt pas neantmoins auoir plus de poids & de force sur nous que la prudence & la raison. Car de dire qu'il ne feroit pas les demandes qu'il faict si elles n'estoient iustes & necessaires, c'est vuider trop legerement vne cause qui importe à tant de millions d'hommes par le preiugé d'vn seul hõme. Lequel nous recognoissons tous veritablement estre entre plusieurs autres excellentes parties doué de tãt de moderation & de douceur qu'il ne voudroit pour rien du monde auoir rien entrepris à son escient contre l'equité, mais nous estimons qu'il se peut tromper, principalement en vn aage qui encore ployable se laisse bien souuent emporter aux mauuais conseils qu'on luy donne. Ainsi fut autresfois le ieune Duc de Berry soulleué contre Louys vnzieme son frere, par les Autheurs de la guerre du bien public. Nous sçauons qu'il a des personnes autour de luy qui luy inspirants des mouuemens tout à faict contraires à son humeur ne tachent qu'à faire de son authorité vn instrument de leurs malheureux desseins. Ils ont recognu en ce naturel benin & paisible, vne inclination au bien & à l'ordre, c'est par la qu'ils le surprirẽt il y a quelque temps, luy representans à trauers leurs

passions les desordres publics, beaucoup plus grands qu'ils ne sont & luy donnants à entendre que s'il n'en arrestoit promptement le cours par la ruine de ceux qu'ils luy en figuroiẽt les autheurs, tout estoit perdu sans resource. Qui n'eust du commencement presté l'oreille a de si belles & de si plausibles semonces ? Mais cõme ils ne craignoiẽt riẽ tãt que ce qu'ils faisoient contenance de souhaitter le plus, aussi tost qu'ils le virent disposé à mettre la main à l'œuure, ils esloignerent par faux & meschants rapports son affection de ceux sans l'authorité & l'entremise desquels il luy estoit impossible d'en venir à bout, iusques à luy persuader qu'õ proiectoit de l'arrester s'il ne se retiroit. De sorte que nous feusmes estonnez de le voir demãder de Mezieres par lettre ce qu'il luy estoit sans doute beaucoup plus facile & plus honorable de proposer à Paris de sa bouche. Ce fut la premiere faute qu'ils luy firent faire : Faute que nous pouuons dire estre la seule cause de la peine en laquelle nous sõmes maintenãt. Car ces soudains esloignemẽs, ces retraictes en places fortes, ces menees couuertes dãs les prouinces conduictes soubs l'authorité de son nom, ayants remply la France de deffiances & d'ombrages nous ont pour le present priué du fruict que cette tenue d'Estats nous eust autrement apporté. Pource que la craincte d'affoiblir mal à propos par vne mutation trop soudaine vn corps menacé de factions intestines à contrainct ceux qui gouuernent de remettre à vne meilleure saison les remedes des maladies dont il est trauaillé.

Il

Il n'y auoit desia que trop de malcontents, sans en accroistre le nombre par vn changement d'ordre qui offensant plus de gens qu'il n'en eust contenté, n'eust seruy qu'a fortifier les entrepriſes de ceux qu'on ſçauoit auoir encore le courage armé pour remuer auſſi toſt qu'ils en auroiēt le moyen. Nous ſçauons aſſeurement que l'intention de ſa Maieſté eſtoit de ſupprimer la venalité des Offices auec le droict annuel, de moderer l'excés des penſions, & de ſoulager par ce moyen le pauure peuple. Elle nous à donné de tres-certaines arres de ce deſir. Mais c'euſt eſté vne grande inconſideration à ceux qui ont l'honneur de le conſeiller d'ouurir les mecontentements des plus puiſſants du Royaume aux praticques qu'ils ſçauoient ſe continuer couuertement contre le repos public. Voila le vray, voila le ſeul motif du retardement des bons effects que nous nous eſtions promis de la tenuë de ces Eſtats. Ce que ſi beaucoup de gens auoient compris ils iugeroient tous autrement des affaires & des perſonnes qu'ils ne font. Mais le ſimple peuple ne penetrant iamais le fonds des choſes, & s'arreſtant aux ſeules apparences, comme à ces images qu'Epicure diſoit rejallir de la ſurface des corps, eſt incapable de cette prudence politique, qui eſtant comme vn rayon de cette prouidence eternelle auec laquelle Dieu gouuerne le Monde tōbe raremēt dās les eſprits vulgaires & cōmuns. C'eſt pourquoy il ſe plainct, ainſi qu'vn malade duquel le Medecin differe de percer l'apoſtume iuſqu'à ce qu'elle ſoit meure. Ce que ceux qui ont voulu gaigner ſa creance par vn faux luſtre de reformation auoiēt

bien preueu, ſçachans que comme la conionction des trois planetes ſuperieures attirant grande quãtité de vapeurs altere ordinairement la conſtitution des choſes elementaires, ainſi cette aſſemblee des trois ordres reueillant beaucoup de mecontentements & de plaintes pourroit exciter la hayne populaire contre ceux auſquels la mauuaiſe diſpoſition des affaires accreuë par diuers artifices, ne permettroit pas d'accorder aux Deputez tout ce qu'ils demanderoient. C'eſt dequoy ils ſe reſiouiſſent maintenãt, ſe figurans que le peuple fruſtré, pour ceſte heure en partie de ſa longue & iuſte attẽte fauoriſera leurs deſſeins au beſoing. En quoy nous ſommes aſſeurez qu'ils ſe trompent grandement. Car comme les ſeruiteurs qui ſe plaignent de leur maiſtre ne laiſſent pas neãtmoins de le deffendre auec affection & courage quand l'occaſion s'en preſente, contre ceux qui le viennẽt attaquer, ainſi les ſubiects encore que poſſible non entierement contents du gouuernement public ſe reuniſſent aiſement par vn commun deuoir à la manutention de leur Prince contre quiconque choque ou bleſſe ſon authorité ſouueraine. Ceux qui ont eſté les premiers à crier contre les deſordres ſeront les premiers qui courront ſus à ceux qui commenceront à remuer ſur ce pretexte, eſtants inſtruits par la cognoiſſance des choſes paſſees que les armes ne furent iamais de bons inſtruments de reformation, & qu'il n'y a ſi mauuaiſe paix qui ne vaille mieux qu'vne bonne guerre, laquelle eſtant la ſource de toutes ſortes de meſchãcetez & de miſeres ne peut ſembler vtile qu'a ceux

qui ont l'ame mauuaise, cõme la Planete de Mars qui preside aux combats, ne paroit brillante qu'a ceux qui ont la veuë foible & delicate. Et pourtãt, MADAME, ne faut il pas que vostre Maiesté entre en aucune deffiance de nostre fidelité, de laquelle nous luy rendrons en toutes occasions toutes les preuues qu'elle peut desirer. Nous honorons grãdement Monsieur le Prince, comme nous deuõs; Mais puisque la regence du Royaume durant la minorité du Roy, & la direction des affaires depuis sa maiorité a este solennellement defferee à vostre sagesse & prudence, nous sçauons, & qui ne le sçait l'apprene, que nous ne pouuons auoir autre regle, autre niueau du bien public, que vostre authorité, que vostre volonté: C'est pourquoy les mariages du Roy & de Madame sa sœur, faisans partie de cette heureuse & paisible administratiõ & ayãts d'abõdant esté cõfirmez par l'approbatiõ cõmune des trois Ordres, nous reiettons comme seditieuses & turbulentes, toutes les propositions qu'on seme parmy nous pour en rompre ou retarder l'accompliſſement, Qu'ils crient à gorge ouuerte tant qu'ils voudront que cette alliance sera la ruyne & la dissipation de l'Estat. Nous sçauons qu'vn tel traicté n'ayãt autre but que le bien & repos commun de la Chrestienté ne peut estre auec raison suspect qu'à ceux qui nourrissent leurs ambitions particulieres des calamitez publiques. Car pour ceux de la Religion dont quelques vns nous menacent, leurs derniers Deputez arriuez depuis peu de Grenoble nous ont faict cognoistre que pourueu qu'on leur maintienne la liberté des

Edits, cõme on eſt reſolu de faire, ils ne ferõt iamais de leurs villes d'oſtage des villes de retraite à ceux qui voudroiẽt troubler le Royaume. Et ſagement. Car s'ils auoiẽt vne fois attiré ſur eux la hayne du peuple par la moindre rebellió du mõde commẽt qu'elle fuſt coloree, ils auroiẽt grãdemẽt à craindre qu'on ne les traitaſt à l'aduenir autremẽt qu'on n'a fait par le paſſé. Quãt aux Princes eſtrãgers, ceux qui ſçauent l'intereſt commun qu'ils ont tous à n'authoriſer par leur exemple la rebellió de leurs ſubiects contre eux en pareilles affaires, n'apprehenderõt iamais qu'ils violent l'alliance qu'ils ont auec le Roy par aucune menee contre ſon ſeruice. Il ne faut donc point doubter que ſa Maieſté ne ſoit accompagnee en ſon voyage de Guyẽne quãd bon luy ſemblera de le commencer, non ſeulemẽt des vœus & des benedictions, mais auſſi des forces & des armes de toute la France, qui eſclairee des gratieux rayons de ſon viſage, conuertira ſes fauſſes apprehenſions en vrayes reſiouiſſances, & ſes alarmes funeſtes en ſuperbes & magnifiques triomphes. Son paſſage ſera la voye de laict, en laquelle ne s'engendrent ny tourbillons ny tonnerres. Qui oſeroit s'y oppoſer? Et quand on le feroit, toutes les trauerſes qu'on luy donneroit ſemblables à ces nuees qui oppoſees au Soleil le couronnent, ne ſeroient que les premieres matieres de ſa gloire. Qu'il aille donc à la bonne heure, quand il luy plairra; mais le pluſtoſt ſera le meilleur. Ce ſera ſon contentement, ce ſera noſtre bien. Car nous eſperons & nous l'eſperons auec autant d'apparẽce que de raiſon, qu'ayãt diſſipé par cette

nouuelle alliance tous ces nuages de diuision il aura moyen de remedier sans crainte suiuant la promesse qu'il nous en a desia faicte, aux abus & desordres dont on se plainct maintenant ; A l'exemple de son grand ayeul S. Louys, lequel apres auoir rangé par la vigueur & dexterité de Blanche sa mere les Princes qui soubs vn pretexte tout semblable à celuy qu'on faict auiourdhuy prendre aux nostres trauersoient sa minorité, conuertit son esprit au restablissement de son Royaume, commençant par vne reformation de soy mesme vrayement digne de cette rare saincteté qui la mis à la fin dans le ciel. Le terme n'est pas long; Vn peu de patience pourra remettre peu à peu toutes choses en l'estat que nous desirons, au contentement de ceux qui en poursuiuent le reglement auec plus de contention & de vehemence que l'estat present de nos affaires ne requiert. Car ils voudroient qu'on contentast en cela leurs desirs auant qu'on fit le voyage, dont la parole donnee au Roy d'Espagne, ainsi que sa Maiesté leur à faict entendre par ceux qu'il leur à enuoyez à Creil, a Clermont & à Coucy, ne peut souffrir qu'on differe l'acheminement.

Ils demandent outre cela qu'on punisse en mesme temps ceux qu'ils disent estre les autheurs des confusions ausquelles ils estiment deuoir estre promptement pourueu; qui est propremẽt demãder que le Roy faisant de ses plus confidents seruiteurs vne victime à leurs passions, condamne vostre Maiesté, MADAME, en la personne de ceux du conseil desquels elle s'est tres-vtilement seruie pour maintenir l'authorité souueraine auec la siẽne.

Nous ne doubtõs point qu'ils ne se prissent à vous s'ils osoient, & qu'ils ne vous demandassent la restitution de tout l'argẽt qui ayãt esté dõné à autres qu'a eux leur semble auoir esté mal employé. Car c'est ce qu'ils appellent profusion. Mais qu'ils luy donnent le nom qu'ils voudront, pourueu qu'on recognoisse que la distribution qui en a esté faicte dans les prouinces auec choix & iugement, selon les occurrences, a esté le ciment de cette heureuse & profonde paix de laquelle nous auõs iouy soubs vostre Regence. Nous sçauons ou en a passé la plus grãde partie & pour le reste ne faisons point de doute, MADAME, que si vostre Maiesté n'aymoit mieux rẽdre compte de ses actiõs que de ses despẽses, ainsi que respõdit autrefois genereusement ce braue & valeureux Romain, elle ne fist voir qu'elle l'a mis ou il falloit. Ce que nous disons particulieremẽt, pource que nous voyons que c'est la plainte qu'ils font le plus haut sonner entre tous les autres desordres; qui a vray dire sont tous plustost vices des tẽps que des personnes, & qui n'ayãts pas esté introduits par malice, ains seulement tolerez par prudẽce ne meritẽt les vacarmes qu'on fait cõtre ceux ausquels on les impute fausemẽt. Mais pour reuenir à ceux dont nous parlions, il seroit fort malaisé de nous persuader que leur cause se peut separer de la vostre. Ce que si Monsieur le Prince auoit pris le loisir de bien considerer comme peut estre & Dieu le veuille', pourra il faire, il reietteroit sagement les conseils de ceux qui font de sa qualité vne planche à leur ambition, & venant tenir aupres du Roy le rang qui luy est deu, ainsi que

ſa Maieſté l'a cõuié de faire par le miniſtere de plu-ſieurs perſonnes de marque, eſloigneroit de ſa reputation par ſon retour le blaſme dõt la poſterité qui iuge plus hardiment des grãds, chargera poſſible quelque iour ſa memoire d'auoir en vne actiõ ſi celebre & ſi importante qu'eſt l'acompliſſement de ces mariages, refuſé ſon conſentemẽt aux vœus communs de la Chreſtienté Catholique. Quoy qu'il en ſoit, quoi qu'il en aduiẽne, quoi qu'on die, quoy qu'on faſſe au cõtraire, nous ſouuenans de ce que nous deuons au Roy & apres le Roy, à voſtre Maieſté MADAME, nous ferons voir, s'il en eſt beſoing à tous nos voiſins que nous ne ſommes pas moins heritiers de la fidelité de nos peres que de leur inuincible courage & valeur.

FIN.